

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 17 mai 2023]

Date de la convocation

11 mai 2023

Date de mise en ligne

19 mai 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 6

Votants : 30

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjointes*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre TRANIER, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Martine MOSTARDI, Antony MOUSSU, Elisa GILLET

Absents : Dominique BOYER, Alain SORIANO, Corinne DARMANI

N° 077/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Echange de parcelles sans soulte entre la Commune et M. DELRIEU

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Commune a été sollicitée par DELRIEU Bernard (28 avenue Flandres Dunkerque 81600 Gaillac), pour procéder à l'échange d'une partie de la parcelle cadastrée section MO n°32 lui appartenant, grevée par l'emplacement réservé n°32 pour « voie circulée », inscrit au Plan Local d'Urbanisme, contre la parcelle cadastrée section MO n°144 appartenant à la Commune.

Ce transfert de propriétés, consistant en la cession de foncier par la commune à M. DELRIEU et par l'acquisition de foncier appartenant à M DELRIEU sera réalisé à l'amiable, après accord entre les parties, par échange sans soulte comme suit :

Situation avant échange

Parcelle	Propriétaire	Superficie	Désignation	Adresse
MO 144	Commune	173 m ²	Terrain nu enherbé	Avenue Flandres Dunkerque
MO 32p	Bernard DELRIEU	env. 210 m ² (emprise de l'ER n°32)	Terrain d'agrément	28 avenue Flandres Dunkerque

Situation après échange (plan cadastral joint en annexe)

Parcelle	Propriétaire	Superficie	Désignation	Adresse
MO 144	Bernard DELRIEU	173 m ²	Terrain d'agrément	Avenue Flandres Dunkerque
MO 32p	Commune	env. 210 m ² (emprise de l'ER n°32)	Terrain nu enherbé	Avenue Flandres Dunkerque

Le Pôle d'évaluation domaniale a été consulté le 16/06/2021 : les avis du 13/07/2021 évaluent la valeur vénale de ces terrains à 13 566 € pour la parcelle MO 32p, et 13 150 € pour la parcelle MO 144.

Il est proposé de procéder à l'échange selon les modalités suivantes :

- Echange sans soulte des parcelles MO 32p (propriété de M. DELRIEU de 210 m² environ) sise 28 avenue Flandres Dunkerque et MO 144 (propriété communale de 173 m²), sise avenue Flandres Dunkerque.
- Biens acceptés en l'état par chacun des échangistes (l'abri existant sur la parcelle MO 32p sera supprimé par la Commune)
- Chaque échangiste réalisera à ses frais les clôtures éventuelles qu'il souhaiterait mettre en place ensuite sur les nouvelles limites établies après échange des parcelles.
- Frais de notaire pris en charge par chacun des échangistes pour sa partie (étude de Maître BLINEAU à Gaillac)
- Frais de géomètre pour la division de la parcelle MO 32 pris en charge par le propriétaire avant échange.

Il est précisé que toute convention de servitude grevant la parcelle MO 32p (ligne HTA 63kV et ligne 20 000 V) sera transférée à la Commune.

De même, le contrat de location en cours avec la société JC DECAUX concernant un dispositif publicitaire, sera transféré à la Commune sous réserve de conformité aux dispositions du Règlement Local de Publicité en vigueur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'échange sans soulte entre la Commune et M. DELRIEU Bernard (*28 avenue Flandres Dunkerque 81600 Gaillac*), des parcelles susvisées, suivant les modalités exposées ci-dessus,

DE CONFIER la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître BLINEAU, notaire à Gaillac,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2 annexes

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'échange sans soulte entre la Commune et M. DELRIEU Bernard (*28 avenue Flandres Dunkerque 81600 Gaillac*), des parcelles susvisées, suivant les modalités exposées ci-dessus,

CONFIE la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître BLINEAU, notaire à Gaillac,

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

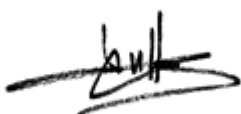
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 19 mai 2023